

## Formation continue : Guide d'appel à projets

Date limite de dépôt des candidatures : 31 janvier 2026

### 1. Informations générales

Inscrite au cœur de la mission de l'EPFL, la formation continue est un enjeu toujours plus stratégique tant au niveau national qu'international. Elle représente également pour le corps enseignant l'opportunité unique de pouvoir renforcer ses liens directs avec l'industrie et la possibilité de générer des ressources complémentaires au bénéfice des laboratoires.

### 2. Mission de l'appel

La bourse de formation continue de l'EPFL encourage les professeurs ou membres permanents du corps académique à proposer de nouveaux cours avec une préférence pour les domaines suivants : Science des données, Gouvernance & Leadership dans les technologies numériques, Systèmes d'information et sécurité, Durabilité et Energie, Fabrication avancée et technologies d'ingénierie, Santé et sciences de la vie.

Les candidats sont invités à dépasser les frontières et à imaginer des programmes de formation continue originaux en rapport avec l'expertise de l'EPFL et susceptibles de répondre à des problèmes sociaux particuliers ainsi qu'aux besoins du marché. La subvention permettra aux laboratoires, chaires, centres, sections, écoles et autres unités, d'explorer et de concevoir des modules de formation ayant un réel impact social.

Il n'existe aucune restriction quant aux domaines d'application de la recherche, pour autant que le programme de formation s'appuie sur l'expertise de l'EPFL ou y soit directement lié. Toutes vos propositions sont les bienvenues, néanmoins priorité sera donnée aux projets répondant aux besoins les plus critiques ainsi qu'aux formats courts, de type *Microcredentials*.

### 3. Règles et conditions d'éligibilité

- Seuls les professeurs, MER et scientifiques seniors de l'EPFL sont éligibles pour agir en tant que responsables de formations. Les Emeriti/ae et les chargés de cours de l'EPFL peuvent également soumettre leurs projets s'ils ont un responsable de cours éligible identifié.
- Les centres sont particulièrement invités à participer à l'appel.
- Les projets provenant des campus associés sont les bienvenus. L'Extension School interagira avec les campus associés de l'EPFL par l'intermédiaire des contacts de la faculté concernée pour la formation continue, afin d'assurer la coordination et le soutien potentiel des initiatives.
- Les alumni sont invités à proposer des idées et des suggestions de formation continue, et à les soumettre à un professeur/ MER/ scientifique senior de l'EPFL pour répondre à l'appel.

- Le soutien du doyen de l'école/du collège ou de l'AVP-Centers & Platforms constitue un atout.
- Le/la responsable de la formation est invité·e à inclure un ou plusieurs codemandeurs, au sein ou en dehors de l'EPFL. Ceci n'est pas obligatoire.
- Le financement de démarrage ne peut être utilisé que pour le développement et la conception du projet, c'est-à-dire l'analyse prospective de l'apprenant, la conception de la formation, le développement du syllabus, l'ajustement du LMS, la conception et la production du matériel d'apprentissage, y compris les ressources d'apprentissage numériques.
- Les projets peuvent être coparrainés par des tiers (par exemple, le gouvernement fédéral, les cantons, les fondations, les entreprises agissant en tant que partenaires potentiels du programme).
- La propriété intellectuelle principale du projet est détenue par l'EPFL. Si la PI est générée conjointement avec une autre institution, un accord inter-institutionnel doit être mis en place.

#### 4. Montant de la subvention et coûts éligibles

##### Objet et montant de la subvention

La subvention accordée aux candidats retenus couvrira **50 % des coûts totaux** liés au développement d'une nouvelle formation, au sein de l'unité du/de la responsable, jusqu'à son lancement effectif. Le montant dépendra du type de formation proposé et sera versé **en plusieurs tranches**, selon l'avancement du projet.

Type de formation	Abrév. .	ECTS (standard) (1 ECTS = 30 heures de travail)	Montant maximal de la subvention
Master of Advanced Studies Master of Technology Executive Master of Technology and Business Administration	MAS MTech EMBA	>60 ECTS	<b>220'000.- CHF</b>
Diploma of Advanced Studies	DAS	30-59 ECTS	<b>70'000.-</b>
Certificate of Advanced Studies	CAS	10-29 ECTS	<b>40'000.-</b>
Certificate of Open Studies	COS	10-29 ECTS	<b>40'000.-</b>
Formation Courte / Microcredential	FCO/MC	< 10 ECTS	<b>20'000.-</b>

##### Coûts éligibles

- Les coûts éligibles à une compensation par la subvention doivent avoir été planifiés avec l'unité de formation continue lors du processus d'appel à projets (voir le formulaire de modèle de budget). Tout coût ne faisant pas partie de ce processus sera examiné au cas par cas.
- Les coûts des catégories suivantes peuvent être demandés dans le cadre de la subvention de création :
  - Frais de RH pour le personnel et/ou les collaborateurs qui développent la formation.

- Conception de la formation et prototypage.
- Autres coûts tels que les logiciels, les ressources pédagogiques numériques et/ou l'évaluation du marché.
- Overhead : L'overhead pris par la FCUE selon le règlement de l'EPFL est de 20% des revenus.
- Participation aux bénéfices : même si, selon le règlement, la FCUE reçoit 1/3 du bénéfice total pour les formations qui utilisent les ressources de la FCUE (marketing, communication, soutien logistique, etc.) les participants retenus à l'appel n'y seront pas soumis pour la première itération de leur formation.

## Notes

- Le/la responsable de la formation doit être en mesure de justifier de la bonne utilisation de la subvention et de donner une description narrative des ressources prévues pour chaque activité. Le financement ne peut être utilisé que pour des activités directement liées au projet et budgétisées dans le cadre de celui-ci et ne peut être utilisé à d'autres fins.
- L'utilisation d'autres fonds internes et externes est la bienvenue.
- Des plans concrets concernant la viabilité financière à long terme doivent également être fournis dans la demande en tant que produit livrable du projet
- L'argent sera transféré au fonds de l'unité de l'EPFL, où les dépenses seront enregistrées par l'administrateur de l'unité d'accueil.
- Aucun paiement ne sera effectué à des individus, ou à d'autres entités privées ou publiques.
- Un rapport financier et d'activité (y compris les extraits Infocentre) devra être soumis au plus tard trois mois après la date de début de la première cohorte de la formation.

## 5. Critères d'évaluation et processus de sélection de l'examen

### A. Impact de la formation

- La formation proposée répond-elle à un besoin spécifique du marché sociétaléconomique ?
- L'impact de la formation aura-t-il un effet positif sur :
- Le développement durable ?
- L'égalité, la diversité et l'inclusion ?
- La numérisation de la société ?
- La formation proposée pourrait-elle conduire à la création d'un nouveau marché ?

### B. Qualité du projet

Clarté :

- But et objectifs de la formation proposée
- Public cible
- Connaissances et compétences préalables
- Résultats de l'apprentissage
- Besoins budgétaires
- Gouvernance (directeur académique, directeur de programme, comité, etc.)

Faisabilité et longévité du projet :

- Cohérence des objectifs de formation, des résultats d'apprentissage et de la conception du programme
- Projections budgétaires correspondant aux réalités du marché et aux ambitions du programme

- Soutien de la direction de l'école/du centre
- Possibilité pour un certain nombre de directeurs académiques de l'EPFL de prendre en charge le projet.

## C. Expérience de l'apprenant

- Lié à un domaine d'excellence de l'EPFL
- Équilibre entre théorie et pratique
- Interdisciplinarité
- Présence d'un laboratoire
- Diversité des outils pédagogiques
- Diversité d'origine des enseignants (départements de l'EPFL, établissements d'enseignement, implication du secteur privé, diversité des genres, etc.)

## 6. Sélection & décision

Un comité composé d'experts et de l'équipe de l'Extension School examinera chaque demande avant de soumettre ses recommandations à l'AVP-DLE ainsi qu'à la VPA. Ces instances décideront du financement des projets.

## 7. Contact

Pour toute question, veuillez contacter [extension.school@epfl.ch](mailto:extension.school@epfl.ch)